

LES BÉNÉFICES ATTENDUS DE L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES SONT-ILS ATTEINTS ?



© Ecoles les Chardons et Sainte Lutgarde

Alice Pierard

ANALYSE UFAPEC
AVRIL 2017 | 06.17



Résumé :

Depuis le cadre légal de 2009 pour l'intégration dans l'enseignement ordinaire, de plus en plus de projets se mettent en place avec des bénéfices pour l'élève à besoins spécifiques, mais aussi pour ses camarades de classe, les enseignants de l'ordinaire et du spécialisé, les parents. En quoi l'intégration dans l'enseignement ordinaire profite-t-elle réellement à l'ensemble de la communauté éducative ?

Mots-clés :

Elève à besoins spécifiques, handicap, différence, enseignement spécialisé, intégration, inclusion, encadrement adapté, accompagnement, adaptation, collaboration, motivation, volonté, implication, mobilisation, facilitateur, bénéfice, ouverture, accueil, respect, tolérance, solidarité, entraide.

« Cette intégration représente beaucoup plus qu'un simple choix d'école : il s'agit d'un choix de vie. Celui-ci influence tant le développement de l'enfant handicapé que celui de ses pairs, de sa classe, de sa famille que de l'équipe pédagogique qui l'accueille. La situation d'intégration ne va pas sans poser un certain nombre de questions mais elle est également porteuse de richesse pour tous. »

Jean-Jacques Detraux



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Nous vivons dans une société de plus en plus ouverte au handicap et désireuse d'offrir des activités et un enseignement inclusif aux élèves à besoins spécifiques¹. Depuis le décret relatif à l'enseignement intégré du 5 février 2009, l'intégration dans l'enseignement ordinaire est possible pour les élèves relevant de tous les types de l'enseignement spécialisé, à tous les niveaux : maternel, primaire et secondaire. On remarque chaque année une augmentation du nombre d'élèves en intégration. Quels sont les éléments facilitateurs expliquant cette croissance ? Lors de conférences sur le sujet, il est expliqué que l'intégration est bénéfique, non seulement pour l'élève à besoins spécifiques, mais aussi pour les autres personnes impliquées dans le projet : les camarades de classe, les enseignants, les parents, etc. Quels sont les bénéfices de l'intégration dans l'enseignement ordinaire ? En quoi ces projets profitent-ils à l'élève à besoins spécifiques, aux autres élèves et à l'ensemble de la communauté éducative ?

Nous recevons à l'UFAPEC des témoignages évoquant ces bénéfices mais aussi des témoignages moins positifs. Pour faire aboutir et perdurer un projet d'intégration, cela demande du temps, de l'énergie, un investissement, une remise en question, une formation adaptée au travail avec des élèves à besoins spécifiques, l'apprentissage du partenariat, etc. Quelles sont les conditions pour faire réussir l'intégration dans l'enseignement ordinaire ?

Organisation de l'intégration

Un cadre légal

Pensée et voulue par certains et notamment les familles depuis des années, l'intégration scolaire des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire bénéficie d'un cadre légal en 2009 grâce à deux textes de loi :

- Le décret du 5 février relatif à l'enseignement intégré²
- La Convention des Nations Unies ratifiée par la Belgique le 23 mars 2009³.

Trois grands principes

En pratique, l'intégration dans l'enseignement ordinaire consiste en :

- Une mise en synergie de l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire ;
- Une collaboration entre écoles concrétisée par un protocole d'intégration et un plan individuel d'apprentissages (PIA)⁴ construits en concertation ;
- Des périodes d'accompagnement de l'élève par du personnel de l'enseignement spécialisé.

1 « Un besoin spécifique résulte d'une déficience, d'une situation, permanents ou semi permanents d'ordre psychologique, cognitif, mental, physique, psycho-affectif. Le besoin spécifique requiert au sein de l'école un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire. » Définition venant de du projet d'avis n°3 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'Excellence, p 233.

² Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé modifié par le décret du 5 février 2009 relatif à l'enseignement intégré : http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=I01

³ Texte intégral de la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 23 mars 2009 : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

⁴ Le PIA est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité en énumérant les objectifs à atteindre en tenant compte de ses besoins spécifiques.

L'intégration en pratique

La mise en place d'un projet d'intégration nécessite l'accord des différents partenaires : parents, école spécialisée, école ordinaire, centres Psycho-Médico-Sociaux⁵ rattachés à ces écoles. Si l'une des écoles ou l'un des centres P.M.S. refuse le projet, ce refus doit être motivé. Si les différents partenaires sont d'accord, un protocole est construit par les différents acteurs concernés et reprend les modalités de concertation, l'accord des centres P.M.S., des directions et des parents. Comme dans l'enseignement spécialisé, un PIA est construit pour l'élève à besoins spécifiques.

L'accompagnement de l'élève (quatre périodes pour une intégration permanente totale) est assuré par du personnel de l'enseignement spécialisé (enseignant, kiné, logopède, etc.) selon les besoins identifiés. L'objectif est de « *mettre à la disposition de la personne handicapée les ressources et moyens indispensables au développement de son autonomie et à la compensation de ses limitations fonctionnelles*⁶ ».

Quatre formes d'intégration

Le projet d'intégration est conçu de manière individuelle en tenant compte des compétences et des besoins spécifiques de l'élève. Selon les besoins spécifiques de l'élève, son parcours et la collaboration instaurée entre les écoles et les Centres P.M.S., l'intégration scolaire peut prendre quatre formes :

- Une intégration permanente totale
- Une intégration temporaire totale (pour une durée déterminée)
- Une intégration permanente partielle (pour une partie des cours)
- Une intégration temporaire partielle (pour une partie des cours et une durée déterminée)

Quelques chiffres

Avant de nous lancer dans le vif du sujet, prenons le temps de nous attarder sur les chiffres donnés par le cabinet de la ministre de l'enseignement obligatoire. Ceux-ci comptabilisent la mise en place et le suivi de 3066 projets d'intégration en 2016-2017. Les différents tableaux présentés permettent de voir que dans la pratique, le nombre de projets d'intégration dans l'enseignement ordinaire est différent selon les niveaux et types d'enseignement.

Tableau : Répartition des élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire selon le niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Maternel	Primaire	Secondaire
Nombre d'élèves suivis en intégration	113	1626	1327

Il y a plus d'intégrations dans l'enseignement fondamental. La structure plus complexe de l'enseignement secondaire serait-elle un frein à l'intégration dans des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ?

⁵ Les Centres P.M.S. jouent un rôle déterminant dans la mise en place du protocole d'intégration et le suivi du projet de l'élève.

⁶ PETIT Christian, "De l'intégration scolaire", paru dans *VST, Vie sociale et traitements*, n°69, 2001, p 35.

Tableau : Répartition des élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire selon la forme d'intégration

Niveau d'enseignement	Intégration permanente totale	Intégration temporaire totale	Intégration permanente partielle	Intégration temporaire partielle
Maternel	47	54	5	7
Primaire	1004	594	27	1
Secondaire	1174	147	3	3
Total	2262	832	35	11

Il est plus intéressant de mettre en place des intégrations totales permettant à l'élève à besoins spécifiques d'être à temps plein dans l'enseignement ordinaire et d'évoluer avec ses camarades de classe. Une intégration partielle organisant la présence de l'élève à besoins spécifiques dans l'école ordinaire un jour par semaine ou pour l'éducation physique, est-ce ce qui est recherché ? Est-ce réellement de l'intégration ? Quelle insertion dans le groupe classe pour l'élève en intégration partielle ? L'objectif d'inclusion sociale serait-il mieux atteint avec des classes spécialisées au sein d'établissements ordinaires comme la classe de type 2 à Mater Dei à Banneux ?

Tableau : Répartition des élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire selon le type de l'enseignement spécialisé dont ils relèvent⁷

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7	Type 8
Maternel	/	31	17	22	2	7	34	/
Primaire	92	16	91	47	7	28	111	1234
Secondaire	813	0	268	89	0	30	127	/
Total	905	47	376	158	9	65	272	1234

Le type 8 existant seulement au primaire (visée de retour dans l'enseignement ordinaire) et accueillant des élèves ayant des troubles d'apprentissages (et non de lourds handicaps comme la trisomie 21), c'est dans ce type qu'on retrouve le plus d'élèves en intégration. Il semble plus facile pour l'enseignant de l'ordinaire d'adapter son cours à des élèves dyslexiques qu'à des élèves sourds ou malvoyants. Il serait aussi plus aisé pour l'élève dys', que pour d'autres élèves à besoins spécifiques, de suivre les cours et s'en sortir en l'absence du professionnel de l'enseignement spécialisé qui n'assure pas un accompagnement à temps plein. Au regard de cette réalité et des chiffres, la pratique de l'intégration est-elle possible pour tous les élèves à besoins spécifiques ?

⁷ Voir typologie de l'enseignement spécialisé en annexe.

Des éléments facilitateurs

Suite à une enquête de terrain auprès de quatre écoles bruxelloises⁸, la Ligue des familles soulève cinq clés pour permettre la réussite d'un projet d'intégration :

- Une communication de qualité entre toutes les parties ;
- l'implication de l'ensemble des partenaires ;
- l'individualisation du projet et des adaptations mises en place ;
- l'adhésion de tous ;
- un projet touchant l'ensemble de l'établissement scolaire.

Marie-Eve Lacroix et Pierre Potvin de l'Université du Québec à Trois-Rivières confirment l'importance de l'adaptation des méthodes pédagogiques et de la collaboration entre parents et professionnels comme conditions de succès de l'intégration scolaire. La collaboration permet le partage d'expertise et de méthodes. *« Outre les attitudes préalables, le succès de la démarche dépend de diverses conditions et cinq d'entre elles ont été mises en évidence : l'adaptation et la diversification de l'enseignement, la collaboration entre les membres de l'équipe de travail et avec les parents, l'ajout de ressources humaines, les besoins de formation et l'implantation de programmes d'aide.⁹ »*

Dans la pratique, on remarque aussi qu'il est plus facile de mettre en place des projets d'intégration dans de petites structures ou classes, avec un enseignant référent toujours présent dans le groupe. L'enfant est plus à l'aise et en confiance et l'enseignant peut assurer un réel suivi.

Tous ces éléments sont-ils seulement des facilitateurs ou des conditions nécessaires pour la mise en place et la réussite de projets d'intégration ? Quels sont les risques pour l'intégration si ces éléments ne sont pas réunis ?

Bénéfices de l'intégration

L'intégration d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire apprendrait à vivre ensemble dans la rencontre de la différence en termes de partage et de coopération. L'enfant est accueilli dans son intégralité avec son potentiel, ses compétences, et ses difficultés dans la tolérance, le respect et la solidarité. Selon Julie Verdonck, accompagnatrice scolaire pour le compte de l'ONA, *« cette formule a pour mérite de favoriser la mixité dans les écoles, entre valides et moins valides. ¹⁰ »*

Pour autant que les éléments facilitateurs soient rassemblés et que l'intégration soit bien « menée », voici les différents bénéfices constatés. Ces bénéfices touchent l'ensemble de la communauté éducative : l'élève à besoins spécifiques, ses camarades de classe, les enseignants, les parents, etc.

⁸ BERTEAU François, "Inclusion à l'école : quatre projets d'intégration à la loupe", paru dans *Le ligueur des parents*, le 10 juin 2015.

⁹ LACROIX Marie-Eve et POTVIN Pierre, "De l'intégration à l'inclusion scolaire des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage", publié sur *RIRE, le réseau d'information pour la réussite éducative*, 2009.

¹⁰ "L'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire, ça marche !", publié sur *La Libre.be*, le 5 septembre 2011.

Pour l'élève à besoins spécifiques

Acteur à part entière de son intégration scolaire, l'élève à besoins spécifiques en retire des bénéfices en termes d'inclusion sociale, de stimulation, de construction de soi, d'autonomisation et d'acquisition des savoirs. Par la rencontre des autres élèves, il pourra construire et élargir son réseau social. Il va trouver sa place et grandir auprès des autres, dans la reconnaissance et le respect de sa personne.

En matière d'acquisition et de valorisation des compétences, s'il a les capacités de rester dans l'enseignement ordinaire en bénéficiant d'un suivi particulier, l'intégration est une solution adéquate. Tout en ayant un accompagnement approprié, il pourra développer les mêmes apprentissages que ses camarades de classe « ordinaires ». La confrontation à des enfants qui n'ont pas ses difficultés va lui donner envie d'y arriver aussi, le pousser dans ses apprentissages. Confronté à ses difficultés, il va apprendre à gérer son handicap, développer des moyens pour le dépasser.

Pour les autres élèves

Les camarades de classe vont eux aussi bénéficier des adaptations méthodologiques : rythme ralenti, présentations plus aérées, adaptation des évaluations, lisibilité et clarté des informations, utilisation du visuel, etc. *« Des études montrent que l'inclusion est également positive pour les autres enfants, les petits trucs pédagogiques mis sur pied pour l'enfant qui a des besoins spécifiques peuvent également profiter aux autres. Mais cela nécessite une vigilance, une attention et une conviction qui ne doivent pas céder.¹¹ »*

L'intégration scolaire permet de faire tomber les stéréotypes pour une meilleure acceptation de l'autre. De ce fait, elle ouvre les élèves à la différence, car elle permet la rencontre de celle-ci dans la tolérance, le respect et la bienveillance.

Vivre en classe avec un élève à besoins spécifiques permet de développer des valeurs comme la solidarité, l'entraide et la fraternité. Cette ouverture à la différence est pour chacun source d'équité, de respect de tous dans l'unicité de chacun et permet de construire un regard positif face au handicap.

Les camarades de classe vont aussi être amenés à accepter leurs propres faiblesses et limites dans un cadre qui tient compte des besoins de chacun.

Pour les professionnels de l'enseignement ordinaire

Cette expérience permet à l'enseignant de remettre en question son fonctionnement, sa manière de donner cours, d'entrer en contact avec ses élèves, etc. Il va se former en situation et développer ses compétences professionnelles, découvrir d'autres méthodes pour individualiser sa démarche, adapter ses pratiques et faire attention aux difficultés des autres élèves.

Un projet d'intégration porté par la direction et l'ensemble de l'équipe peut permettre, au sein de l'établissement, le développement d'un climat de respect et de tolérance et l'entrée dans une optique d'intégration et d'accueil d'élèves à besoins

¹¹ TOSCANUCCI Estelle, "Intégration scolaire : ça vaut le coup !", publié sur *En marche*, le 4 juin 2015.



spécifiques. L'équipe va alors entrer dans une dynamique d'ouverture et de sensibilité et se former pour une meilleure connaissance des besoins spécifiques et des outils pédagogiques. C'est une expérience professionnelle enrichissante pour l'ensemble de l'équipe éducative, source de cohésion.

Pour les professionnels de l'enseignement spécialisé

L'intégration valorise l'expertise de l'enseignement spécialisé dans la prise en compte des potentialités des élèves à besoins spécifiques et le développement de projets d'apprentissages ambitieux.

Comme pour l'école ordinaire, il s'agit de s'impliquer dans la construction d'un projet commun en développant une expérience de collaboration et d'innovation.

Pour les parents

Il s'agit avant tout d'une ouverture de l'éventail des choix pour le parcours scolaire de leur enfant et pour un parcours d'intégration réussie à l'école, mais aussi dans la société, pour la vie future de celui-ci. Il s'agit aussi d'éviter la ségrégation.

Les rencontres avec les enseignants (de l'ordinaire et du spécialisé) vont aider les parents dans la compréhension de leur enfant et de son handicap, mais aussi leur permettre de partager leur expertise de parents d'un enfant à besoins spécifiques. Ce partage peut faciliter l'acceptation du handicap. Le deuil de l'enfant parfait pourrait, selon le vécu des parents, être plus doux que si leur enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé. C'est une demi-mesure, un moindre mal qui a son sens pour certains.

Par la collaboration avec les enseignants dans le projet de leur enfant, les parents vont devenir des partenaires à part entière cherchant avant tout le bien-être de leur enfant.

Pour l'ensemble de la communauté éducative

Pour tous, il s'agit de construire en commun un projet innovant dans un esprit de collaboration avec l'enseignement spécialisé, les parents et les centres P.M.S. Pour que l'intégration soit réussie, il est important que tous ces partenaires se sentent réellement impliqués et s'enrichissent humainement et professionnellement dans l'échange, le soutien et l'entraide.

Freins et limites

Même si le cadre et les bénéfices sont réels, ce n'est pas toujours facile de mettre en place un projet d'intégration et de trouver des écoles partenaires motivées pour le mener à bien. *« Si, depuis 2004, des moyens ont été débloqués et des méthodes ont été imaginées afin de créer des passerelles entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire, dans la pratique, cela s'avère encore difficile. Et, lorsqu'on est parent d'un enfant porteur de handicap et qu'on souhaite le voir entamer sa scolarité dans une classe dite "classique", cela peut ressembler à un petit parcours du combattant.¹² »*

¹² TOSCANUCCI Estelle, op cit.

Divers éléments peuvent être des obstacles à l'intégration dans l'enseignement ordinaire : les stéréotypes, les craintes et oppositions de partenaires, un manque d'informations ou de moyens, la nécessaire adhésion de tous, la non habitude des enseignants à travailler ensemble, la non accessibilité de bâtiments scolaires, etc. « *Les réticences peuvent être nombreuses et, cumulées, entraîner une certaine forme de découragement.*¹³ »

L'intégration demande aux directions et aux équipes une grande implication, un fort engagement et beaucoup d'énergie. Les professionnels doivent être créatifs pour s'adapter aux besoins spécifiques des élèves. Mettre en place et maintenir un projet d'intégration, cela demande du temps, de l'investissement, une remise en question, l'apprentissage du partenariat et parfois une formation adaptée au besoin spécifique de l'élève.

La formation initiale des enseignants ne les prépare pas à la rencontre des élèves à besoins spécifiques et à l'adaptation à ces besoins. L'UFAPEC demande de « *revoir la formation initiale pour répondre au mieux aux réalités du terrain en rendant obligatoire des stages dans les écoles de l'enseignement spécialisé pour tout futur enseignant, permettant ainsi la confrontation du futur enseignant aux élèves à besoins spécifiques*¹⁴ », d' « *informer les enseignants sur les besoins spécifiques des élèves et surtout sur les aménagements pédagogiques pour répondre à ces besoins spécifiques*¹⁵ » et de valoriser la formation en orthopédagogie. Il faut revoir la formation initiale et continue afin de préparer les enseignants à accueillir en classe des élèves à besoins spécifiques.

Au vu de ces freins et limites à l'intégration, il ressort qu'une intégration réussie doit être préparée en collaboration avec les différents partenaires. Les ingrédients essentiels pour la réussite d'un projet d'intégration sont l'implication et la motivation de toute l'équipe autour du projet mais aussi l'information et l'ouverture des parents. Dans ce sens, l'intégration va permettre une réflexion commune sur le comment vivre ensemble.

¹³ TOSCANUCCI Estelle, op cit.

¹⁴ UFAPEC, Mémoire 2014, p 16.

¹⁵ Idem.



Conclusion

Lorsqu'elle existe et est bien menée, l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire est une expérience enrichissante pour tous qui apprend à vivre ensemble dans la rencontre de la différence, la tolérance, le respect et la solidarité. L'intégration scolaire a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes ayant un handicap. L'intégration scolaire ne peut réussir et produire tous les bénéfices évoqués que si c'est un réel projet d'école porté par l'ensemble de l'équipe.

Il faut rester réaliste et accepter qu'il y ait encore du travail, que l'intégration scolaire de tous les élèves à besoins spécifiques n'est pas possible. Il y a des bénéfices, mais aussi des conditions et des freins à la mise en pratique de cette intégration. Celle-ci n'est qu'une possibilité parmi d'autres dans notre système scolaire.

L'école étant le lieu pour construire une société ouverte à la différence, l'UFAPEC rappelle l'importance d'accompagner les écoles qui s'engagent dans des projets d'intégration, de développer des stratégies favorisant les relations sociales et l'acceptation des enfants porteurs d'un handicap, de rester dans une logique de libre adhésion des différents partenaires et d'encourager les formules d'activités mixtes, à l'école ou hors école selon les possibilités, pour changer les regards sur la différence et favoriser l'insertion de tous.¹⁶

Le changement des mentalités nécessaire pour une école inclusive est en train de se réaliser. Il faut continuer sur ce chemin d'une société plus inclusive, dépasser et déconstruire les représentations pour s'impliquer et construire ensemble une école plus inclusive dans une optique de solidarité active. « *L'objectif est de promouvoir la citoyenneté et l'autodétermination de ces personnes tout en contribuant à apporter des éléments de réponse à une question essentielle : comment vivre ensemble ?¹⁷* »

¹⁶ UFAPEC, Mémoire 2014, p 18.

¹⁷ DETRAUX Jean-Jacques, "Intégration scolaire : un choix de vie, une conception du travail", paru dans *Esprit libre*, n°39, avril 2006.

Bibliographie

- ❖ BERTEAU François, "Inclusion à l'école : quatre projets d'intégration à la loupe", paru dans *Le ligueur des parents*, le 10 juin 2015, <https://www.laligue.be/leligueur/articles/inclusion-a-l-ecole-quatre-projets-d-integration-a-la-loupe>
- ❖ DETRAUX Jean-Jacques, "Intégration scolaire : un choix de vie, une conception du travail", paru dans *Esprit libre*, n°39, avril 2006, <http://www.ulb.ac.be/espritlibre/html/e1042006/24.html>
- ❖ LACROIX Marie-Eve et POTVIN Pierre, "De l'intégration à l'inclusion scolaire des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage", publié sur *RIRE, le réseau d'information pour la réussite éducative*, 2009, <http://rire.ctreq.qc.ca/de-l%E2%80%99integration-a-l%E2%80%99inclusion-scolaire-des-eleves-en-difficulte-d%E2%80%99adaptation-et-d%E2%80%99apprentissage-version-integrale>
- ❖ "L'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire, ça marche !", publié sur *La Libre.be*, le 5 septembre 2011, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/l-integration-scolaire-dans-l-enseignement-ordinaire-ca-marche-51b8d963e4b0de6db9c2f0a5>
- ❖ PETIT Christian, "De l'intégration scolaire", paru dans *VST, Vie sociale et traitements*, n°69, 2001, pp 35-39, <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2001-1-page-35.htm>
- ❖ TOSCANUCCI Estelle, "Intégration scolaire : ça vaut le coup !", publié sur *En marche*, le 4 juin 2015, <https://www.enmarche.be/societe/education/integration-scolaire-ca-vaut-le-coup.htm?from=societe>

Bases légales

- ❖ Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé modifié par le décret du 5 février 2009 relatif à l'enseignement intégré, http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=101
- ❖ Convention relative aux droits des personnes handicapées du 23 mars 2009, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

Les liens internet ont été vérifiés le 13 février 2017



Annexe

Tableau des types de l'enseignement spécialisé

TYPES	Elèves concernés
1 (*)	Élèves présentant un retard mental léger
2	Élèves présentant un retard mental modéré ou sévère
3	Élèves présentant des troubles de comportement et/ou de la personnalité
4	Élèves présentant un handicap physique
5	Élèves hospitalisés
6	Élèves malvoyants et non-voyants
7	Élèves sourds, malentendants ou dysphasiques graves
8 (**)	Élèves présentant des troubles instrumentaux (perception, motricité, langage, mémoire) et des troubles d'apprentissage

(*) Le type 1 n'existe pas en maternel.

(**) Le type 8 n'existe qu'en primaire.